PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CICE BLOSSAC

Date : 24/01/2026
Heure : 10 :30

Nom de l'association : Association sportive de Cicé Blossac
Adresse du siège social : CLUB HOUSE GOLF DE CICE DOMAINE DE CICE BLOSSAC 35170 BRUZ
E-mail : contact@asgolfciceblossac.bzh

Le 24 Janvier 2026 à BRUZ, les membres de l'association sportive de Cicé Blossac se sont réunis au siège social du Golf de Cicé - Domaine de Cicé Blossac à BRUZ - 35170 en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président Nicolas MARTIN.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Nicolas MARTIN, Président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance : Vanessa AUBRY, secrétaire de l'association.
Yves DELARRA, trésorier de l'association était présent.

63 des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12.4 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Rapport Moral
- Bilan sportif
- Communication – Vie du club
- Rapport financier – Approbation des comptes
- Le mot du directeur du golf
- Renouvellement du bureau et élection d'un nouveau membre

Il a été fait lecture des différents rapports : Rapport moral, Bilan Sportif, Vie du club, Rapport Financier, intervention de Romain, renouvellement des membres du bureau

À l'issue du débat, le Président a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- **Approbation des comptes :**

L'assemblée générale approuve les comptes à l'unanimité des voix (57 votants / 2 abstentions et 4 non-votants car – 16 ans)

- **Renouvellement des membres du Bureau, élection d'un nouveau membre au sein du bureau, démission d'un membre du bureau**

Après dépouillement des votes émis par les adhérents, l'assemblée élit :

Romain FOULQUIER	57 voix
Bernard HODY	57 voix
Michel PENCHRECH	56 voix
Jean François DESCHAUX	57 voix
Grégoire LOCKHART	57 voix

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts pour une durée de 3 années.
Démission de Auguste Louapre.

Cette résolution est adoptée à la majorité de voix sur 59 membres présents /représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 :00

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bruz, le 24/01/2026

Signature du président

Nicolas MARTIN



Signature de la secrétaire

Vanessa AUBRY

